

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 05 DECEMBRE 2023



Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Littière, Caron, Halleur, Wallet

Mesdames Perdrieau, Ferro, Berte, Huon

Absents excusés : Madame Beucher, Monsieur Braule

Absents excusés et représentés : Monsieur Breffel ayant donné pouvoir à Monsieur Lecat
Madame Gardinier ayant donné pouvoir à Madame Ferro

Monsieur Caron a été nommé secrétaire.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Une demande de subvention va être déposée pour la restauration du Calvaire du Cimetière communale.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Une demande de subvention va être déposée pour la restauration du Calvaire du Cimetière communale.

CARTES CADEAUX NOEL

Une carte cadeau est offerte aux enfants du personnel de moins de 14 ans.

REGLEMENT FACTURE POLE AMENAGEMENT URBANISME POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Une facture de régularisation d'un montant de 548.53 € sera à régler à l'Agglomération de la Région de Compiègne pour clôturer l'année 2023.

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, ET LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La CTG est un nouveau mode de partenariat qui permet de soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre la CAF et les collectivités.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention territoriale globale conclu entre la CCLO, la CAF et les communes de la CCLO pour la période 2023-2026.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DECLALOC

Ce service permet aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes. Le Conseil Municipal délibère favorablement sur la mise place du service DECLALOC et la signature de la convention avec l'Office du Tourisme de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

PV DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET SUBVENTIONS A LA SUITE DU TRANSFERT DE COMPETENCE DU SERVICE EAU DE LA COMMUNE DE RETHONDES DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE

Monsieur Le Maire est autorisé à signer le contenu du procès-verbal de mise à disposition de l'actif et du passif du service eau de la Commune à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE L'OISE DES CLASSES ENVIRONNEMENT (SMIOCE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la dissolution du Syndicat et décide de retenir la clef de répartition précisée en annexe 1 et 2 de la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes Environnement en date du 23/11/2023.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Après vérification au niveau de la législation, une possible modification du règlement du Cimetière Communal pourrait être envisagé concernant l'achat d'une concession par des personnes justifiant d'un séjour dans la Commune.

SAPIN PLACE DE L'EGLISE

Achat d'un sapin de Noël sur la Place de l'Eglise. A l'initiative du Comité des Fêtes, lors du spectacle de l'Ecole le 15 décembre les enfants y mettront leurs décorations.

MONDIAL RELAIS

Des lockers de chez Mondial Relais devraient être installés à l'extérieur du Grand Maréchal.

CHAUFFAGE EGLISE

Un devis va être demandé pour obtenir un système de chauffage plus fiable

Fait à Rethondes, le 07 décembre 2023
Le Maire,